

## DELIBERATION N° 2000/05-04 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE GRANDJEAN / PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la volonté de la commune d'aménager l'espace constitué par les parcelles cadastrées AB 445 et AB 502, appelé "espace Grandjean" à LUDRES.

Ce projet consiste à :

- réaménager l'espace vert par la plantation d'arbres, le réengazonnement, et la mise en place de bancs et de l'éclairage public,
- créer un cheminement piéton permettant aux riverains de se rendre du parking de l'Eglise vers le centre de LUDRES,
- réaliser cinq places de stationnement supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de décider l'engagement des travaux correspondants,
- d'approuver le projet proposé par le maître d'oeuvre Monsieur BARBIER, architecte, pour un montant global de 432 000 F TTC,
- de décider le lancement d'une procédure négociée correspondant au travaux en application des articles 103 et 104 du Code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et marchés s'y rapportant,

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2000.